



AMIENS, le mercredi 25 janvier 2012

La Fédération syndicale unitaire  
de l'académie d'AMIENS

A

Monsieur le recteur de l'académie  
d'AMIENS

Objet : votre projet de réorganisation des services académiques, IA et rectorat d'AMIENS

Monsieur le recteur,

Nous savons que votre décision d'arrêter votre projet de réorganisation des services académiques est imminente ou bien même déjà prise, c'est pourquoi nous avons demandé que cette question soit abordée lors du comité technique académique de ce jour. Compte-tenu de l'importance du dossier et de ses inévitables conséquences, nous ne pouvions en effet pas attendre le CTA du 20 mars prochain.

Nous savons également que deux hypothèses sont envisagées dans votre projet de création d'une plate-forme académique de gestion des enseignants du premier degré public, deux hypothèses qui vous amèneraient à mettre fin aux gestions départementales de ces personnels, gestions assurées jusqu'ici par des services départementaux installés dans chacune des inspections académiques de notre académie.

Même si nous ne savons pas quelle est l'une des deux options finalement retenue, nous souhaiterions vous expliquer pourquoi nous pensons que votre projet n'est pas acceptable.

Nous sommes attachés à un service public de qualité et donc, croyons-nous, de proximité. Nous souhaitons que l'administration de l'éducation nationale continue à disposer de guichets départementaux, tels qu'ils existent dans les IA. Nous pensons que la création d'un guichet académique de gestion des personnels enseignants du 1er degré public rendra plus compliqué cette gestion (individuelle et/ou collective). D'abord, parce qu'elle éloignera les personnels concernés, les usagers directs, du guichet - internet et le téléphone ne pourront pas faire illusion bien longtemps. Elle éloignera également les gestionnaires de personnels des gestionnaires de moyens, puisque la gestion de la carte des emplois restera dans les départements.

Enfin, cette gestion académique fragilisera le lien existant dans les départements, entre l'administration et les commissaires paritaires représentant les personnels, élus d'instances demeurant paritaires et départementales. Gérer à Beauvais des dossiers de personnels susceptibles d'être ouverts dans une instance paritaire à Laon ou à Amiens, cela ne va pas simplifier la vie ! A fortiori dans un contexte de suppressions de postes et de réduction des dépenses de fonctionnement. Notre service public, le paritarisme et donc les droits des élus ont beaucoup à y perdre !

Nous sommes également opposés à cette réorganisation car elle a pour objectif l'absorption par notre académie et ses services des 14 suppressions de postes administratifs prévues pour la rentrée prochaine. Depuis 2004, plus de 150 postes ont été supprimés dans l'administration de notre académie (hors décentralisation) et cela aurait été impossible sans les réorganisations et mutualisations successives. Notre administration s'en porte-t-elle mieux, nous ne le pensons pas, bien au contraire.

Que vous optiez pour l'une ou l'autre des options, votre projet mènerait à détruire de nombreux emplois dans les inspections académique de l'Aisne et de la Somme : de 7 à 11 ou 12 ETP à l'IA 02, toutes catégories confondues, de 9 à 13 ETP environ à l'IA 80. Ces retraits d'emplois auront des effets désastreux, notamment dans le contexte du bassin d'emplois de LAON. Cette inspection académique pourrait perdre plus de 10% des emplois qu'il lui reste. Cela aurait pour conséquence plusieurs mesures de carte scolaire à prendre pour obliger les personnels à quitter leur affectation actuelle. Vous devez savoir que ces mesures ne manqueront pas de fragiliser l'ensemble des services qui demeureront au sein de l'IA 02, au-delà de la seule division des personnels enseignants.

De même, couplée à votre projet de déménagement dans les locaux du rectorat boulevard Alsace-Lorraine, la création de la plate-forme académique à Beauvais aboutirait à près de 15 emplois supprimés à l'IA 80 pour la rentrée 2012.

On le voit donc bien, la fin de la gestion départementale des PE du 1er degré public entraînerait à moyen terme la fin des inspections académiques en tant que guichets départementaux.

Et tout cela pour rendre possible les suppressions de postes ! Cela n'est pas acceptable ! Ni du point de vue de l'organisation de notre service public et des bonnes relations qu'il se doit d'entretenir avec ses usagers, ni du point de vue de la situation de l'emploi dans le pays et dans nos territoires, ni du point de vue des personnels de l'administration de l'éducation nationale, administratifs, informaticiens ou personnels techniques et de leurs conditions de travail.

Nous vous demandons donc, Monsieur le recteur, d'abandonner votre projet de création d'une plate-forme académique de gestion des personnels enseignants du 1er degré public. Et puisque nous sommes conscients que les 14 suppressions de postes dans l'administration vous mettent en difficulté pour organiser vos services pour la rentrée prochaine, nous vous demandons de bien vouloir indiquer au ministre de l'éducation nationale que vous ne serez pas en mesure au 1er septembre prochain de rendre les postes.

Quant à nous, représentants FSU des personnels, nous tenterons dans les jours et les semaines qui viennent, avec nos collègues, les parents d'élèves et tous les citoyens qui le souhaiteront, d'imposer par notre mobilisation l'annulation de toutes les suppressions de postes touchant notre service public d'éducation, stoppant ainsi une hémorragie d'emplois qui n'a que trop duré.